

## Communiqué de la F.E.L.C.O

Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Oc de l'Education Nationale

### Sénat - 29 janvier 2008: Au nom du gouvernement, Rachida Dati s'engage à traiter la question des langues régionales lors de la nouvelle révision constitutionnelle

Après le débat du 15 janvier dernier à l'Assemblée nationale <sup>1</sup>, le Sénat a lui aussi été saisi d'un amendement constitutionnel visant la ratification par la France de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, à l'initiative de 27 sénateurs du groupe socialiste. Un débat s'est tenu au cours de la séance du 29 janvier ; voir le *compte-rendu analytique* <sup>2</sup> sur le site du Sénat.

**Nous remercions les parlementaires** qui ont argumenté sur l'intérêt manifeste d'avancer sur cette question. Nous nous interrogeons cependant sur l'attitude des divers groupes politiques du Sénat lors du vote.

Enfin, nous soulignons **l'engagement pris par le Premier ministre de traiter la question lors de la « révision constitutionnelle qui suivra les travaux du comité Balladur »**, engagement rappelé et confirmé par Madame la Garde des Sceaux le 29 janvier au Sénat.

Nous constatons néanmoins que la lettre en ce sens de la coordination occitane « Anem Òc »<sup>3</sup> - dont notre association est membre - à **Monsieur le Président de la République** et au gouvernement, en date du 15 décembre 2007, **reste à ce jour sans réponse aucune.**

Parce que nous connaissons l'incidence d'une reconnaissance véritable des langues de France sur l'amélioration des conditions d'enseignement de l'occitan, aujourd'hui bien trop précaires, **notre association interviendra encore, avec ses partenaires, pour réclamer qu'une solution législative soit trouvée au plus vite.**

Au-delà de la ratification de la Charte européenne, **nous rappelons que des mesures concrètes dans les secteurs clés que sont l'enseignement, les médias, la création-diffusion culturelle et la vie sociale, doivent faire l'objet d'une politique globale et être consignées dans une loi.** <sup>4</sup>

**Nous serons vigilants, dans les semaines qui viennent, pour que les engagements soient tenus.**



**F E L C O : Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Oc**  
(académies de Nice, Aix-Marseille, Grenoble, Clermont, Montpellier, Toulouse, Bordeaux, Limoges, Poitiers, Île de France)

✉ : [secretariat FELCO](mailto:secretariat@felco.org)

☎ : 04 67 66 33 31 / 05 62 71 12 52

NB : Les interventions en séance de M. François Marc, sénateur du Finistère, de Monsieur Roland Courteau, sénateur de l'Aude, et de Madame Rachida Dati, Garde des Sceaux, peuvent être écoutées sur le site de l'hebdomadaire "La Setmana".

[http://www.vistedit.com/?nav=083ad9294daaa8902bf8adee3a8627f9&prd=la\\_setmana&num=648](http://www.vistedit.com/?nav=083ad9294daaa8902bf8adee3a8627f9&prd=la_setmana&num=648)

1 [Dossier sur le débat du 15/01/2008 à l'Assemblée Nationale](#)

2 [Compte-rendu analytique de la séance du 29 janvier 2008 au Sénat](#)

3 [Lettre d'Anem Òc à Monsieur le Président de la République](#)

4 ["Une loi, une politique volontariste pour faire vivre la langue occitane ou langue d'oc"](#)